

Avis de consultation Projet QC-2026-03

Avril 2026

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC);
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC);
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 17 avril 2026 au 1 mai 2026.

Objectif de la consultation

L'objectif de la présente démarche est de donner suite aux décisions [D-2021-015](#) et [D-2022-110](#) de la Régie de l'énergie en documentant, les impacts de la norme de fiabilité TPL-007-4, notamment en ce qui concerne les plans d'actions correctives élaborés conformément à l'exigence E11, à la lumière des études réalisées et des critères définis par l'ensemble des exigences de la norme.

À cette fin, le Coordonnateur vise à :

- présenter une description sommaire des modèles et des études effectuées;
- préciser les entités et les installations visées;
- documenter les seuils de courant atteints pour les transformateurs évalués dans le cadre des analyses de vulnérabilité aux perturbations géomagnétiques de référence et supplémentaires;
- rendre compte des résultats de la consultation publique;
- exposer les résultats des plans d'actions correctives développés;
- et fournir toute autre information jugée pertinente afin d'éclairer l'analyse de la Régie, conformément au caractère de norme de performance reconnu par celle-ci

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur les impacts de la norme de fiabilité TPL-007-4 et des plans d'actions correctives selon l'exigence E11. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Norme TPL-007-4 (à titre informatif) et son annexe QC;
- Suivi des modifications de l'annexe TPL-007-4;
- Sommaire des impacts de la norme TPL-007-4 y compris l'impact des plans d'actions correctives;
- Liste des entités et installations visées par la TPL-007-4.